

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3838-2013

EN RÉVISION DU DOSSIER R-3814-2012

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

RÉVISION PARTIELLE
DE LA DÉCISION D-2013-037
RENDUE AU DOSSIER R-3814-2012 (CAUSE
TARIFAIRE 2013-2014 D'HYDRO-QUÉBEC
DISTRIBUTION)

UNE COALITION ENVIRONNEMENTALE
CONSTITUÉE DE :

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES -et-
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(S.É.-AQLPA);

-et-

GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN
MACROÉCOLOGIE (GRAME)

-et-

RÉGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROÉÉ)

Demandeurs en révision

-et-

HYDRO-QUÉBEC en sa qualité de Distributeur

Mise-en-cause

LISTE DES PIÈCES DÉPOSÉES PAR LA COALITION ENVIRONNEMENTALE

- | | |
|-------------|---|
| Coalition-1 | Ordonnance de sauvegarde du 20 décembre 2012 de la Régie de l'énergie au dossier R-3814-2012. |
| Coalition-2 | Exemples de décisions de la Régie de l'énergie requérant d'un distributeur qu'il lui soumette une proposition de modification budgétaire à la hausse de son PGÉE. |

Le 8 avril 2013